



**LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**  
**THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le mercredi 19 août 2020 à 20h00 dans la salle du centre récréatif de Hemmingford situé au 550, rue Goyette, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Le siège no.4 est vacant.

Est également présente, la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Aucun public présent.

**2020-08-157 ADOPTION D'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020**

1. Ordre du jour
2. Adoption de la modification au règlement de zonage no.309, no.309-10 ,
3. Période de questions
4. Clôture

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

**2020-08-158 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.309-10 , MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a adoptée le règlement de zonage no.309 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté par le conseiller Richmond Viau lors de la séance tenue le 6 juillet 2020 afin que soient modifiées certaines dispositions du règlement no.309;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut établir des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique s'est tenue, précédant la séance du conseil du 3 août 2020, à 19h45, devant des membres du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.309-10 modifiant le règlement de zonage no.309 et de faire parvenir une copie à la MRC des Jardins-de-Napierville pour obtention d'un certificat de conformité.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL: RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT 312-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.312 INTITULÉ PERMIS DE  
CONSTRUCTION.**

Le règlement no. 312-2 modifiant le règlement no.312 intitulé permis de construction ne sera pas présenté en dernière lecture, cette modification de règlement n'est pas conforme au schéma d'aménagement .

**2020-08-159 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

QUE la présente séance soit levée à 20h05

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale et sec-très

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*